



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Daniel LIBEROS, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Loïc TOUFFET, Anne-Hélène DONNAT, Patrick PRIEUR, Lucien VENARD, Salim AOUADI, Nathalie BOBEUF, Jean-François LE NOCHER, Valérie SEGABIOT SERVIUS, Dominique CHANFRAU, Marie-José GOFRON, Ana DE CARVAHLO, Monique RENARD, Sandrine CEREZO

Étaient absents : Emilie BOUTELIER, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Amélie COURAUD, Sergio FERREIRA, Muriel ZMUDZ, Chrystèle CABURET, Henry VIMARD, Hervé GALPEY

Avaient donné procuration : Muriel ZMUDZ à Jean Paul MALLET, Amélie COURAUD à Anne-Hélène DONNAT, Nadine RYBARCZYK-MICHEL à Daniel LIBEROS

Le conseil municipal décide : la désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir entendu les différents rapports présentés à l'assemblée et en avoir débattu :

Décide :

- Suite à la démission de Sandrine MORILLE acceptée par Madame la Préfète, de remplacer le poste de conseiller municipal par le candidat issu de la même liste que Madame MORILLE venant après le dernier élu de cette liste. Madame Sandrine CEREZO a donc pris place au sein du conseil municipal
- De ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur l'exercice 2018 :
 - Taxe d'habitation : 13.26%
 - Foncier bâti : 20.65%
 - Foncier non bâti : 31.28%
- De voter les compte de gestion et administratif 2017
- D'affectation des résultats de l'exercice 2017 sur le budget 2018
- De mettre en place le dispositif « argent de poche » destiné aux jeunes de 16 à 18 ans sur la période estivale
- D'apporter son soutien financier aux projets pédagogiques des écoles
- De mettre à disposition des enseignants volontaires des classes élémentaires, une dotation de 500 € par classe destinée à faciliter la mise en œuvre de ce « plan mathématiques »
- D'attribuer un premier crédit pour le renouvellement des manuels scolaires et matériels pédagogiques

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 20h30. Vu pour être affiché le 16/04/2018 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 20h30. Vu pour être affiché le 16/04/2018 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales